

**RAPPORT N° 01/5-111**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**EVALUATION DE LA POLITIQUE LOCALE**  
**DE PREVENTION ET DE SECURITE URBAINES**

**APPROBATION DU PRE-CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**  
**ET D'ENGAGER LA CONSULTATION EN LA FORME NEGOCIEE**

La Ville et ses partenaires estiment nécessaire de fixer de nouveaux objectifs de sécurité et de prévention actualisés afin que, le rôle de chacun étant mieux définis et les moyens adaptés, renforcés et cohérents, l'action publique exercée en la matière puisse se révéler plus efficace face à l'évolution de la délinquance.

Elle souhaite donc mettre en œuvre une étude de prévention et de sécurité urbaines sous la forme d'un diagnostic partagé et d'une remise à plat des dispositifs sur l'ensemble de son territoire.

Les objectifs attendus visent à améliorer la démarche de prévention et de sécurité urbaines en mesurant la pertinence des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, et en matérialisant l'action de chaque partenaire au travers d'un Contrat Local de Sécurité / 2ème génération, ce, en conformité avec les orientations du Conseil de Sécurité Intérieure du 30 janvier 2001.

Le plan de financement actuel se présente comme suit :

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>TOTAL</b>
- <b>Etat</b>	125 000 F	125 000 F	250 000 F
- <b>Commune</b>	125 000 F	125 000 F	250 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 F</b>	<b>250 000 F</b>	<b>500 000 F</b>

La Ville a inscrit au Budget Primitif 2001 un montant de 250 000 francs (soit 38 112,25 euros).

Il convient par ailleurs de solliciter le financement des autres collectivités locales concernées par la problématique de prévention et de sécurité (Conseil Général, Conseil Régional, CINOR, etc...).

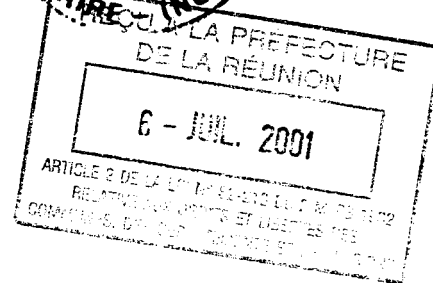
**RAPPORT N° 01/5-111**

Je vous demande donc :

- d'approuver le pré-Cahier des Charges de l'étude,
- de m'autoriser à solliciter les subventions nécessaires, et à engager la consultation dans le cadre d'un marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint**



DELIBERATION N° 01/5-111  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

EVALUATION DE LA POLITIQUE LOCALE  
DE PREVENTION ET DE SECURITE URBAINES

APPROBATION DU PRE-CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
ET D'ENGAGER LA CONSULTATION EN LA FORME NEGOCIEE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-111 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

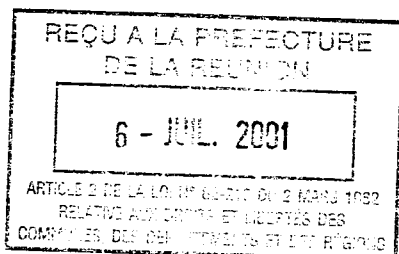
Approuve le pré-Cahier des Charges de l'étude d'évaluation de la politique locale de prévention et de sécurité urbaines.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions nécessaires, et à engager la consultation dans le cadre d'un marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint



## **I L'évaluation**

### **1. Objet de l'évaluation**

L'évaluation à conduire porte sur les dispositifs de la politique de «sécurité urbaine» mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire de la ville.

### **2. Les objectifs de l'évaluation**

- Généralités

L'objectif général est de mesurer la pertinence des dispositifs mis en œuvre dans ce cadre depuis 1991 et d'apprécier les effets des actions qui ont été réalisées.

L'évaluation portera sur trois points :

- Le sentiment d'insécurité

Il s'agira principalement de prendre la mesure du sentiment d'insécurité et d'identifier la demande de sécurité de la population. Un sondage complémentaire pourra être réalisé afin de mieux cibler les attentes en matière de sécurité de la population.

- La connaissance que la population a des dispositifs

Il importera d'évaluer la connaissance que la population a des différents dispositifs. Un des objectifs est d'essayer de comprendre si le défaut éventuel de lisibilité, n'est pas en lui-même générateur d'insécurité.

- L'organisation et le fonctionnement des dispositifs

Ce dernier point de l'évaluation vise essentiellement à apprécier la pertinence et la cohérence des dispositifs entre eux et à mettre à jour les éventuels dysfonctionnements, afin d'obtenir une approche critique du réseau de gouvernance.

L'objectif n'est pas de réaliser un audit de chaque service. C'est pourquoi, à partir d'une évaluation légère et plus traditionnelle permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs, il s'agira d'apprécier particulièrement si les articulations existent et permettent d'obtenir l'efficacité souhaitée. Par ailleurs, il importera de mesurer en quoi et comment la structure, le service ou l'action s'est intégré dans la politique de sécurité urbaine

Enfin, il faudra faire un point particulier sur l'organisation du C.C.P.D., de ses différentes commissions, d'en évaluer le partenariat et de comprendre comment y circule l'information.

### **3. Les effets attendus de l'évaluation**

L'ambition de cette évaluation, plus que de faire le point sur l'état de réalisation des objectifs liés à chaque dispositif, est d'améliorer en profondeur la démarche de sécurité urbaine de la Ville de Saint-Denis.

Elle devrait permettre globalement de vérifier si la démarche de St Denis est bien en accord avec son principe fondateur, à savoir : la sécurité comme bien public, partagée dans sa conception et dans sa réalisation par tous.

On peut attendre d'autres effets :

- l'amélioration de la politique : il importera de dégager des conclusions pratiques pouvant conduire directement à des préconisations pour l'évolution des dispositifs, de certaines actions, des moyens humains, financiers et techniques qui y sont affectés ;
- proposer un système d'évaluation et de suivi ;
- l'évaluation en dégagant clairement les principales forces et faiblesses de chacune des actions, devrait permettre de mieux communiquer sur les pratiques dionysiennes en direction des partenaires et du public ;
- élaborer un guide des bonnes pratiques à développer dans une logique de référentiels et d'échanges d'expériences ;
- aide aux élus pour dégager des priorités.

#### **4. Les modalités et méthodologie de l'évaluation**

Il s'agira, entre autres, de donner un éclairage à partir :

- a. de l'analyse des actions engagées et de leurs résultats, à partir des bilans réalisés et présentés au CCPD, par exemple, et des effets ressentis par les acteurs ou bénéficiaires de la démarche ;
- b. de l'analyse des partenariats mis en œuvre en ce qui concerne la Ville, mais aussi au niveau des quartiers et de l'examen du fonctionnement institutionnel des différents partenaires, (services de l'Etat, services municipaux, associations), en essayant de matérialiser comment chacun des acteurs s'est organisé pour prendre en compte le phénomène de la délinquance sur Saint-Denis ;
- c. de l'attente des Dionysiens sous la forme d'un sondage touchant à la fois :
  - élus,
  - usagers,
  - auteurs et victimes de délits.

#### **5. Critères d'évaluation**

##### **a. Pertinence des objectifs**

Il apparaît opportun de revenir sur les logiques qui ont présidé à la mise en œuvre de la démarche. C'est ainsi qu'il conviendra de tester l'adaptation des objectifs initiaux, (tels qu'ils ont été définis dans le cadre du C.C.P.D. et du CLS), aux demandes et besoins de la population et des partenaires.

- **Cohérence des moyens aux objectifs**

Il conviendra de vérifier si les moyens mis en œuvre, correspondent aux ambitions affichées et aux propositions de départ en terme de moyens humains, financiers, matériels ou en terme de procédures et de démarches pour :

- en apprécier la pertinence technique , l'adaptation qualitative, l'ajustement quantitatif ;
- les justifier, si besoin en était, mais aussi les adapter si nécessaire.

- **Le Maillage et la cohérence des partenariats**

Ces critères doivent permettre de vérifier si les intentions affichées de partenariat et de coproduction de la sécurité sont bien en œuvre, si elles permettent une plus grande efficacité/cohérence des actions.

- **Niveau d'information de la population et participation**

Les politiques de sécurité urbaine sont destinées à la population globale de la ville, aussi il semble pertinent de mesurer si le public a une bonne information des dispositifs en place et des résultats obtenus et par ailleurs, d'estimer son degré d'implication dans la démarche.

- **Efficacité et efficience**

Les objectifs sont-ils atteints, quels sont les écarts, quels sont les effets de l'action ?

## **II Le pilotage**

L'évaluation sera réalisée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage dont la composition sera déterminée ultérieurement. Le Comité s'entourera d'experts qui l'assisteront tout au long des différentes phases de l'étude.

Il fera le choix de l'organisme responsable de l'évaluation et agréera les différentes productions.

- **Echéances**

- Juin 2001 :

- \* validation interne du cahier des charges (commission Prévention, Sécurité et Politique de la Ville),

- \* Conseil Municipal.

- Juillet 2001 :

- \* Consultation des bureaux d'étude.

- Septembre, octobre, novembre 2001 :

- \* déroulement et rendu des études.